

1. Oui. Des examens ont révélé que des améliorations importantes à l'efficacité peuvent être réalisées suite à la consolidation des opérations.

2. a) Dix-neuf, b) 50 000 \$.

3. Coûts des opérations—Direction de la normalisation internationale

1987-1988	2 764 000 \$	estimé
1986-1987	3 222 500 \$	prévu
1985-1986	2 896 596 \$	réel
1984-1985	2 649 740 \$	réel

4. Les critères sur lesquels on s'est fondé sont les conséquences que pourrait avoir le déménagement sur l'efficacité et l'efficacité des opérations de la Direction de la normalisation internationale. Le succès du déménagement sera contrôlé par une surveillance continue de l'efficacité et de l'efficacité des opérations de la Direction.

LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 38—**M. Gauthier:**

1. Quels ont été les paiements et contribution de l'employeur, exprimés en pourcentage de la liste de paie, que le gouvernement a effectués pour assurer le financement des prestations prévues à la *Loi sur la pension de retraite de la Fonction publique (LPRFP)* et leur indexation au cours de chacune des quinze dernières années?

2. Le gouvernement considère-t-il que la contribution de l'employeur, qui représente de 8 à 11 p. 100 de la liste de paie, nécessaire pour financer les prestations prévues à la LPRFP et leur indexation projetées jusqu'en 2025 dans le document de 1976 du Conseil du Trésor intitulé *Basic Facts About Pensions in the Public Service of Canada a)* constitue toujours une projection valide et sinon, pourquoi, b) quels taux prévus le gouvernement considère-t-il maintenant comme un reflet plus juste des besoins futurs?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): 1. Contributions et autres paiements de l'employeur aux Régimes de pensions, exprimés en pourcentage de la liste de paie, pour financer les prestations des Régimes de pensions et leur indexation pour les fonctionnaires.

Année	Pourcentage
1970-1971	10.6
1971-1972	9.2
1972-1973	9.4
1973-1974	8.7
1974-1975	11.4
1975-1976	10.7
1976-1977	10.3
1977-1978	10.4
1978-1979	11.1
1979-1980	10.0
1980-1981	11.0
1981-1982	13.2
1982-1983	10.9
1983-1984	10.8
1984-1985	11.0
1985-1986	11.4

2. La question concerne les prévisions à long terme basées sur le système de comptabilité actuel des régimes de pensions de la Fonction publique. Étant donné l'intention, annoncée par

Canadair Limitée—Loi

le président du Conseil du Trésor, de réformer ce système pour le rendre conforme aux pratiques du secteur privé, il ne serait pas opportun de fournir ces prévisions.

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE CANADAIR LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 4 décembre, de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-25, tendant à autoriser l'aliénation de Canadair Limitée et prévoyant des mesures connexes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'avoir l'occasion...

M. le Président: J'aurais dû prévenir les députés que lorsque le débat a été interrompu l'autre jour, c'est le député de Winnipeg—Nord-Centre (M. Keeper) qui avait la parole. Peut-être le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) voudrait-il lui céder la parole.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je vous sais gré de votre intervention. Il arrive que nos députés des premières banquettes se laissent emporter par l'enthousiasme, et non sans raison, je pense. Mon collègue est bien motivé pour traiter du projet de loi.

[Français]

C'est un plaisir pour moi de continuer de parler de cette législation et je veux faire quelques remarques supplémentaires. La chose la plus importante, ce qui me frappe dans cette législation, c'est que cette vente de la Canadair à la Bombardier est une vente de feu, monsieur le Président. C'est un cadeau pour la compagnie Bombardier et c'est une tragédie pour le peuple canadien et pour les personnes qui paient des impôts.

Monsieur le Président, je veux noter qu'il y a quelques années, la Canadair était une compagnie de General Dynamics et cette compagnie était en difficulté et c'est en poursuivant l'objectif de conserver les emplois à Montréal que le gouvernement canadien a acheté la Canadair et a commencé à investir dans cette compagnie. Monsieur le Président, la Canadair a commencé à être une compagnie en difficulté et le gouvernement a utilisé l'argent public pour investir dans cette compagnie et ce avec un bon résultat. L'exemple le plus important est l'avion *Challenger*. C'est un avion exécutif qui a été développé par la Canadair et c'est une réussite. Et pour quelques années,